

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024.06.101.B

Réaménagement des nouveaux locaux de la Direction espaces publics - Validation du programme

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de Séance: François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Dominique PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_101B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.06.101.B**

Rapporteur : Monsieur DEZIER

REAMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA DIRECTION ESPACES PUBLICS - VALIDATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 8 : Utilisation efficace des ressources
- ODD 11 : Rénovations durables, Valorisation du patrimoine

La direction de la voirie et des espaces publics créée en 2019 se trouve répartie actuellement sur 5 sites distants (bâtiment à Brie, bâtiments à Saint-Yrieix sur Charente, bureaux au 80 boulevard de la République, STEP de Gond-Pontouvre).

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents techniques et administratifs (problématiques de management, site isolé, locaux anciens), de permettre au service d'absorber une évolution du nombre de postes, de diminuer les coûts de fonctionnement (location), de mutualiser les équipements et de faciliter leur maintenance, la direction de la voirie et des espaces publics souhaite se regrouper sur un seul site.

Le site recherché doit être centré, proche des zones d'intervention (ZI n°3, plan d'eau principalement). Il doit posséder un espace couvert pour le matériel, sécurisé pour les véhicules et être équipé de surfaces de locaux tertiaires.

Les équipes de l'atelier mécanique déménagent dans des locaux neufs, au sein du site de l'Écopôle, qui contient en outre sur la même unité foncière : une station d'épuration, un centre technique d'assainissement, le centre technique des déchets ménagers, la plateforme des déchets verts, une station carburant. Les locaux actuels de l'atelier mécanique vont alors faire l'objet de travaux pour accueillir les locaux de la direction de la voirie et des espaces publics ainsi que les locaux des syndicats. Ces travaux auront pour objectif une amélioration significative de la performance énergétique du bâtiment existant en intégrant des objectifs de confort d'hiver et de confort d'été pour les futurs utilisateurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_101B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

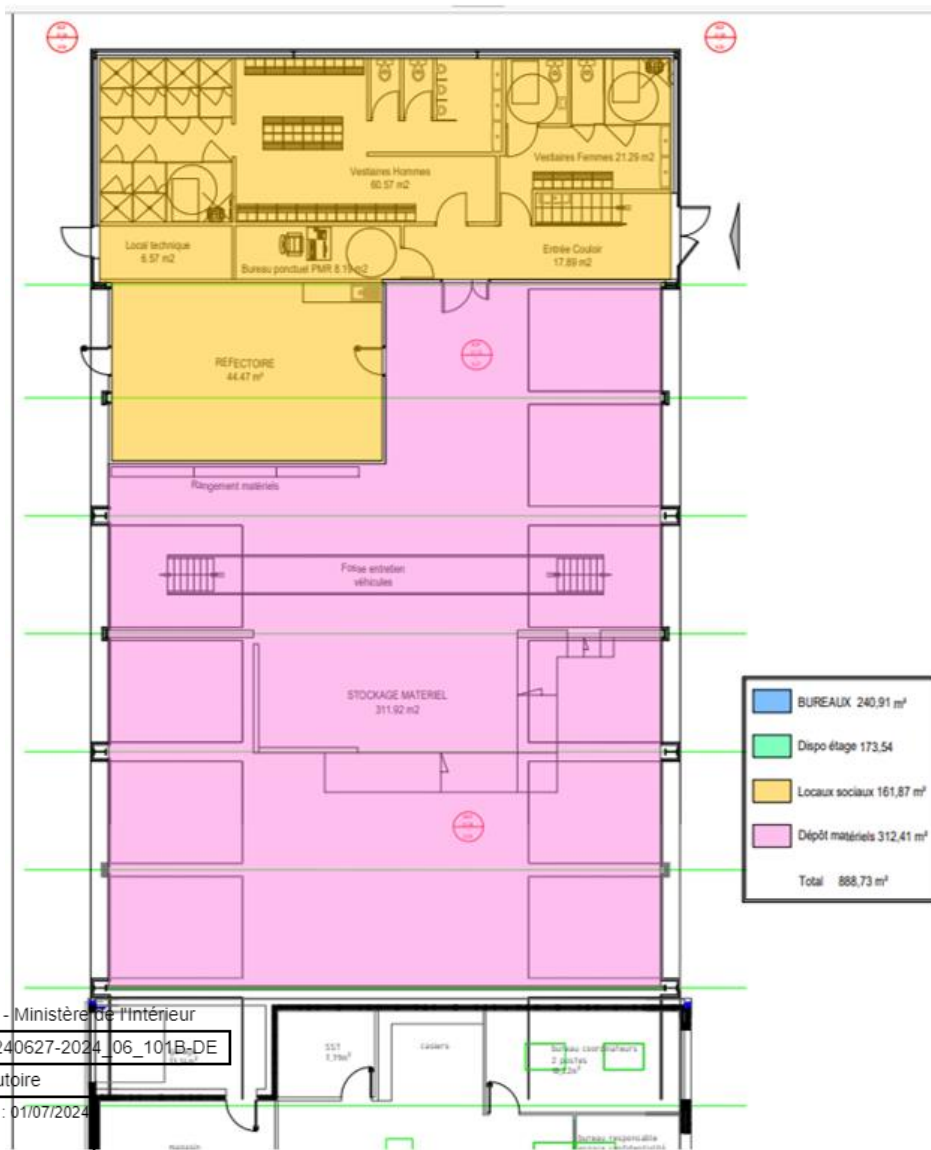
Affichage : 01/07/2024

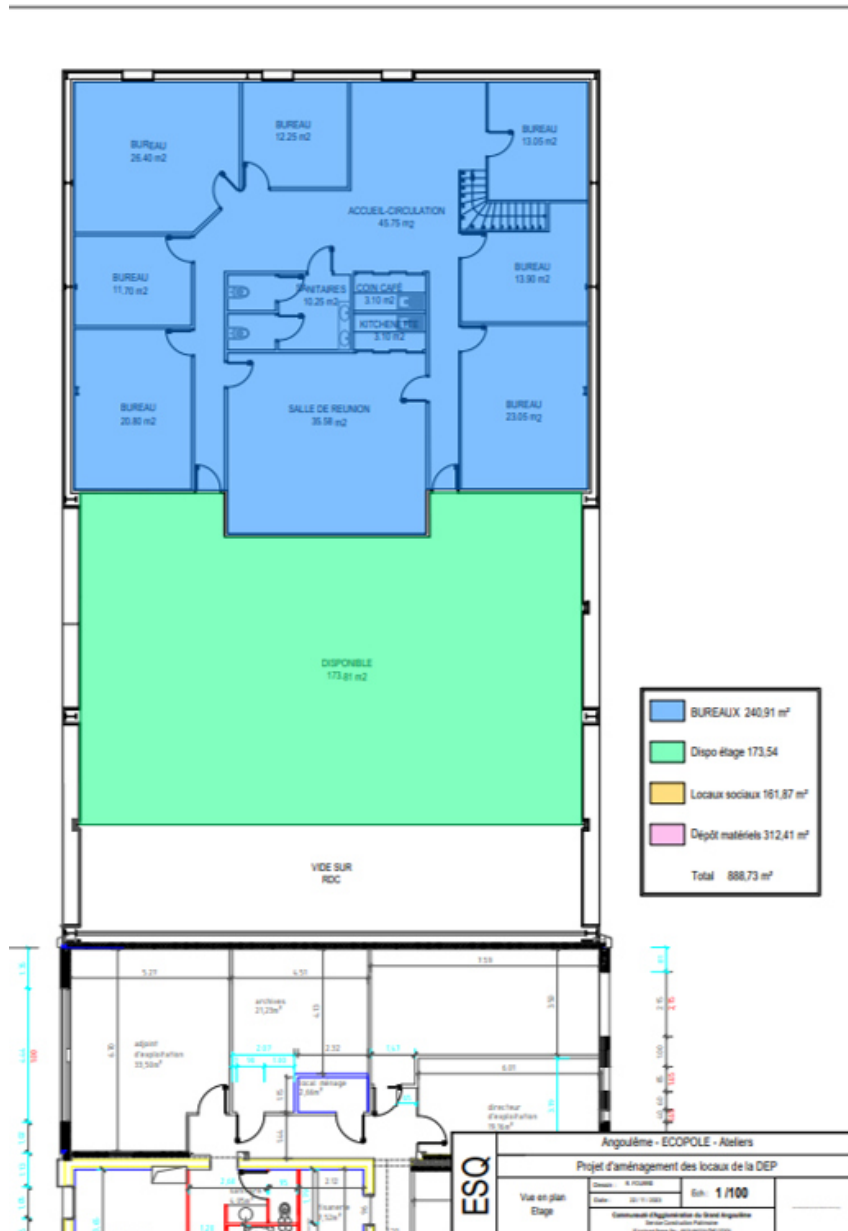
Etat des équipes et nombre d'agents de la direction de la voirie et des espaces publics :

Effectifs	Actuels	Prospectifs
Personnel administratif	10	+ 5% agents administratifs et techniques
Personnel technique	30	
Apprenti	0	
Total	40 agents	

s : 4 bureaux individuels

L'aménagement des locaux pourrait s'effectuer ainsi :





Les travaux des locaux de la direction de la voirie et des espaces publics et des syndicats ne pourront commencer qu'après l'achèvement des travaux du nouvel atelier mécanique (travaux qui devraient être achevés au cours du premier trimestre 2026).

L'estimation de l'enveloppe travaux est de 840 000 € HT.

Je vous propose :

Accusé d'écoulement n° 1125 DE VALIDER les éléments essentiels du programme de l'opération de réaménagement des nouveaux locaux de la direction de la voirie et des espaces publics et des syndicats.
 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
 Affichage : 01/07/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée, à signer les documents concernant les procédures d'urbanisme.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_101B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024